

PROMOTION INTERNE 2024

Date limite de réception des dossiers au CDG : 15 mai 2024

Attention : les envois par mail sont acceptés (cap@cdg44.fr) mais doivent être accompagnés d'une réception de l'original par voie papier sous 8 jours

PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : _____

Article L.523-1 1° (Avec examen professionnel) Article L.523-1 2° (Sans examen professionnel)

IMPORTANT : l'inscription sur la liste d'aptitude ne peut intervenir qu'au vu des attestations établies par le CNFPT précisant que l'agent a accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues.
Joindre l'attestation (doc 3) et les justificatifs.

Commune ou Établissement public : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] [] [] Ville : _____

Numéro de téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail : _____@
gestionnaire du dossier

Nom d'usage et prénom du fonctionnaire proposé : _____

Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] [] Age au 1^{er} janvier 2024 : [] ans [] mois

Nombre de propositions au titre de la promotion interne : [] ème fois (dont le présent dossier)

Grade au 1^{er} janvier 2024 : _____ Échelon : [] []

Date de nomination dans l'échelon : [] [] [] [] [] [] [] []

Examen professionnel⁽²⁾ satisfait le : [] [] [] [] [] [] [] [] *Joindre l'attestation de réussite.*

Dates de nomination dans la Fonction Publique :

Stagiaire : [] [] [] [] [] [] [] [] Titulaire : [] [] [] [] [] [] [] []

Nomination dans le cadre d'emploi actuel :

Modalité de nomination (concours, détachement, intégration directe, promotion interne) : _____

Date de nomination dans le cadre d'emploi actuel : [] [] [] [] [] [] [] [] *Joindre l'arrêté de nomination.*

⁽¹⁾ A, B ou C

⁽²⁾ Si la promotion interne est subordonnée à une condition d'examen, joindre alors l'attestation de réussite.

L'agent a bénéficié d'une promotion interne OUI [] NON [] Pour le grade de : _____

Valeur professionnelle / choix et appréciation de l'autorité territoriale

1°) PRISE EN COMPTE DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE :

*Vous devez noter les items en cohérence avec le contenu de l'entretien professionnel - **obligation de joindre le dernier entretien professionnel***

Résultats professionnels et réalisation des objectifs	/05
Compétences professionnelles et techniques	/10
Qualités relationnelles	/10
Capacité d'encadrement ou expertise et capacités d'adaptation	/10
TOTAL	/35

2°) ORDRE DE PRIORITE POUR L'ACCES AU MEME GRADE :

En cas de transmission multiple par la collectivité pour le même cadre d'emplois vous devez préciser le classement entre les différents dossiers - à défaut de classement, les dossiers seront rejetés

1 seul agent proposé ou agent en 1 ^{ère} position sur la liste	20
Agent en 2 ^{ème} position sur la liste	10
Agent en 3 ^{ème} position sur la liste	05
Agent au-delà de la 3 ^{ème} position	0
TOTAL	/20

3°) ENCADREMENT, RESPONSABILITES, COMPLEXITE DU PILOTAGE DES DOSSIERS :

*Joindre **obligatoirement** la fiche de poste*

Encadrement de 1 à 5 agents	05
Encadrement de 6 à 10 agents	10
Encadrement de plus de 10 agents	15
TOTAL	/15

OU

Responsabilité de 0 à 25% de l'effectif global	05
Responsabilité de 25 à 50 %	10
Responsabilité ≥ à 50% de l'effectif de la collectivité ou de l'EP	15
TOTAL	/15

OU

Expertise évaluée par l'autorité territoriale	05
.....	10
.....	15
TOTAL	/15

Valeur professionnelle / choix et appréciation de l'autorité territoriale

/70

Acquis de l'expérience professionnelle

1°) EXPERIENCE PROFESSIONNELLE AU 1^{ER} JANVIER DE L'ANNEE DE DEPOT DU DOSSIER DE PROMOTION INTERNE :

- ANCIENNETE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : depuis la nomination stagiaire ou nomination en qualité de contractuel de droit public (toutes fonctions publiques confondues) – Y compris les congés parentaux et les périodes de disponibilité pour élever un enfant.
- ANCIENNETE DANS LE SECTEUR PRIVE : **missions de niveau au moins équivalent au grade visé au titre de la promotion interne.**

Observation au 1er janvier de l'année 2024

Ne pas arrondir le nombre d'années (tenir compte des années/mois/jours avant d'attribuer les points)
Le calcul doit être en cohérence avec l'état des services fourni (dos 4).

0,50 point par année d'ancienneté Nombre d'années X 0,50 = /20

Préciser si l'agent a eu des périodes d'interruption d'activité – motif et dates (congé parental, disponibilité...)
Information nécessaire pour vérifier si l'agent remplit les conditions statutaires

Joindre un état des services publics et privés certifiés par l'autorité territoriale (doc 4).

2°) AUTRES CRITERES :

Maitre d'apprentissage / agent accompagnant des stagiaires de l'enseignement sur des longues périodes 05
(dans les 5 dernières années) (joindre un justificatif)

Diplôme obtenu par la VAE ou diplôme acquis en parallèle de l'activité professionnelle (en lien avec le grade visé) 10

<i>Nom du diplôme (joindre une copie de ce diplôme)</i>	<i>Année d'obtention</i>

Préparation au concours au grade visé au titre de la promotion interne suivie et terminée 10
(dans les 4 années précédant la proposition)

<i>Organisme ayant dispensé la formation (joindre une attestation de suivi de formation)</i>	<i>Année de la formation</i>

Présentation aux épreuves du concours du grade visé au titre de la promotion interne 05
(dans les 4 années précédant la proposition)

<i>Centre organisateur (joindre une copie de l'attestation de présence)</i>	<i>Année de rattachement du concours</i>

Admissibilité au concours du grade visé au titre de la promotion interne 10
(dans les 4 années précédant la proposition)

<i>Centre organisateur (joindre une copie de l'attestation de présence)</i>	<i>Année de rattachement du concours</i>

Agent n'ayant bénéficié d'aucune promotion interne dans les 5 ans précédant la proposition 05

TOTAL /45

Acquis de l'expérience professionnelle /65

Soit un total général de /135

Fait à, le
(Signature de l'Autorité Territoriale)